



Connectez-vous sur www.belfius.be
claims@belins.be
+32 (0)2 286 70 00 (lu.-ve.: 8h-17h)
Service Sinistre
Place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles

 **Votre dossier de sinistre :** [redacted]
Votre sinistre du 15/02/2026

Bruxelles, le 19 février 2026



Voici les dernières nouvelles concernant votre dossier de sinistre

Madame, Monsieur

Nous avons désigné un expert pour évaluer la gravité et l'étendue des dégâts. Grâce à son intervention, nous pourrions compléter votre dossier.

Le bureau d'expertise DB Group International SRL vous contactera sous peu afin de fixer un rendez-vous pour l'évaluation des dégâts. Si vous le souhaitez, vous pouvez le contacter personnellement au +32 78 050000. Notez que l'expert désigné s'est engagé à respecter le code de déontologie établi par Assuralia et Gebcai.

Afin de déterminer l'ampleur des dégâts, l'expert examinera d'abord votre dossier. La durée de l'expertise dépend du type de sinistre, mais prend une heure dans la plupart des cas. Pour plus d'efficacité, n'hésitez pas à rassembler tous les documents, comme les factures ou les justificatifs de ce qui a été abîmé.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir une copie de l'acte d'hérédité et un mandat de gestion signé par l'ensemble des héritiers légaux.

Dès que nous aurons reçu le rapport d'expertise ainsi que le mandat de gestion signé, nous vous informerons de la suite donnée à votre dossier. Pour information: si, à la suite de l'expertise, il est établi que le sinistre est couvert et que vous avez droit à une indemnisation de la part de la Compagnie, vous disposez d'un délai de réflexion de 5 jours ouvrables avant que le montant défini par l'expert soit considéré comme accepté. Vous n'êtes pas d'accord avec ce montant? Merci de nous le faire savoir par écrit (par exemple par e-mail à claims@belins.be) dans les 5 jours ouvrables après la date de l'expertise, en mentionnant le numéro de dossier.

Bon à savoir

Afin de pouvoir évaluer les dégâts et déterminer la cause du sinistre, nous vous demandons de ne procéder à aucune réparation et de bien conserver les objets endommagés à titre de preuve. Sans cela, nous ne pourrions malheureusement pas donner une suite favorable à votre demande d'indemnisation.

Si une réparation provisoire s'avère toutefois nécessaire, veuillez contacter Belfius Home Assistance au +32 (0)2 286 70 00.